

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Publié le

ID : 073-247300528-20251021-2025_10_21_04B-DE

N°2025_10_21_04

Envoyé en préfecture le 10/11/2025 Reçu en préfecture le 10/11/2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet 73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un octobre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice: 36 Quorum: 19

Présents: 27

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents: 07

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 29 <u>Résultat du vote</u> : Abstention : 0

Suffrages exprimés: 29

Pour: 29 Contre: 0

Majorité absolue des suffrages

exprimés: 15

<u>Secrétaire de séance</u> : Georges CAGNIN

Date de la convocation :

16/10/2025

27 présent(e)s: Avressieux: MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. Belmont-Tramonet: Mme BOURBON Marie-Christine. Champagneux: Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. Domessin: Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. La Bridoire : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. Pont de Beauvoisin : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ LOMBARD Daniel. **PEYSSONNERIE** Pascal, Rochefort: M. ARGOUD Yves. Saint Béron: Mme VERRIER Muriel, M. PERROT Alain. Saint Genix-les-Villages: Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. Sainte Marie d'Alvey : / . Verel-de-Montbel : M. CEVOZ-MAMI Christian.

<u>02 pouvoirs</u>: M. PERSON Philippe à M. Yves ARGOUD, M. VERGUET Nicolas à Mme BOURBON Marie-Christine.

<u>07 absent(e)s</u>: M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PICHE Barthélémy, M. PUGNOT Bertrand, M. REVEL Daniel, Mme YACONO Céline.

<u>OBJET</u>: PROMESSE DE BAIL A LA SEM SAVOIE ENR POUR L'INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE ;

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
- VU la délibération n°2016_06_28_04 du 28 juin 2016 par laquelle la communauté de communes Val Guiers a acquis la propriété de terrains de l'ancienne plateforme industrielle « Rio Tinto » à S^t Béron ;
- **VU** la sollicitation du groupement SEM Savoie EnR et ENERCOOP Auvergne Rhône-Alpes :
- **CONSIDERANT** la proposition de promesse de bail transmise par la SEM Savoie EnR et jointe aux présentes ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, Par 29 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

>APPROUVE les dispositions contenues dans la promesse de bail jointe aux présentes ;

Envoyé en préfecture le 10/11/2025

Reçu en préfecture le 10/11/2025

Publié le



ID: 073-247300528-20251021-2025_10_21_04B-DE

>AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération, dont la promesse de bail, l'acte de bail sur la base des conditions contractuelles présentées à la promesse et les avenants n'emportant pas modification du prix, de l'assiette foncière ou de la durée du bail;

Le Président.

- -Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.
- -Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 10/11/2025.

Le Président, Paul REGALLET Le secrétaire de séance Georges CAGNIN